

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1846

Artikel: Feu l'armée du Congrès de Vienne : ce n'est pas un hasard si le réduit militaire et le secret bancaire sont simultanément dépassés par l'histoire
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014003>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plus grand nombre. Cela engendre des frais élevés, mais qui varient peu en fonction de l'évolution de la demande. La mode du moins d'Etat et du moins d'impôts a conduit à la privatisation de certaines de ces tâches. Ou on tente de les mettre à la charge de l'utilisateur, croyant que ce pseudo marché en améliorera l'efficacité. Et de s'étonner que cette innovation fonctionne si mal. On peut multiplier les exemples: la taxe sur l'eau couvre les infrastructures pour l'alimentation en eau ainsi que l'élimination des eaux usées. Une réduction de moitié de la consommation n'entraînera quasi aucune économie et la taxe au mètre cube devra donc être augmentée.

Dans tous ces exemples où l'essentiel des coûts sont fixes, une augmentation de la demande augmente les recettes, donc souvent les bénéfices et permet quelquefois une baisse des prix. Mais à l'inverse, une diminution de la demande oblige à augmenter les prix. C'est le cas pour les transports en commun, la poste, mais aussi pour l'eau ou l'électricité. Plus généralement,

en période de récession, la plupart des opérateurs économiques se trouvent confrontés à la nécessité de couvrir leurs frais fixes – loyer, intérêts, assurances, publicité etc. – avec un chiffre d'affaires en diminution. Combien se risqueront à baisser leurs prix avec l'espoir de vendre plus qu'avant? Les cafés restaurants en sont un bon exemple. Les marges sur les boissons et la nourriture doivent couvrir les frais fixes – loyer, investissements – et les salaires qui, à court terme, ne varient que difficilement avec le chiffre d'affaires. On s'en sort manifestement mieux en évitant une concurrence suicidaire, d'où des prix (élevés) pratiquement partout les mêmes. Là aussi une réduction du chiffre d'affaires incite la branche à suggérer des augmentations de prix. Dans la presse écrite, lorsque le nombre de lecteurs diminue, ont fait également le même raisonnement.

Ces effets pervers, on les retrouve également dans le secteur de la santé. Un hôpital, une pharmacie, un cabinet médical ont des coûts fixes

importants. Une diminution du nombre de malades, une réduction de la durée des traitements inciteront à augmenter les prix et à prolonger les traitements.

L'industrie pharmaceutique doit répartir des coûts fixes, notamment de recherche, sur quelques produits phare. Plus la demande est forte, plus elle pourrait baisser ses prix. Mais pourquoi le faire lorsque la demande dépend des décisions des médecins prescripteurs et non du prix. Même les assurances maladie n'ont pas vraiment un intérêt économique à la diminution du prix des soins. D'où l'obligation, pour les pouvoirs publics et pour les acteurs de la santé, d'intervenir sur ces prix et sur le volume de l'offre: prix des médicaments, planification sanitaire, Tarmed, forfaits hospitaliers etc.

Le marché n'est donc pas toujours un bon régulateur. L'expérience incite à voir d'un autre œil les interventions de l'Etat. Et à manifester peu de méfiance à l'écoute des chantres du libéralisme.

Feu l'armée du Congrès de Vienne

Ce n'est pas un hasard si le réduit militaire et le secret bancaire sont simultanément dépassés par l'histoire

André Gavillet (17 novembre 2009)

Quelle cacophonie! Les cuivres sonnent faux. Chacun, à son pupitre, joue sa dissonance.

Tel le conseiller fédéral Maurer qui déclarait n'avoir pas les moyens budgétaires d'acheter une vingtaine d'avions de

combat. On a cru d'abord que, rusé, il faisait la manche. Mais l'ancien chef de l'armée, puis le chef en fonction ont déclaré contradictoirement que les nouveaux avions étaient indispensables, mais pas prioritaires. Et le rapport

présenté au Conseil fédéral sur la mission de l'armée a été renvoyé à son auteur, encadré pour la rédaction de la nouvelle mouture par une délégation du Conseil fédéral. La première version était-elle trop estampillée UDC? Mais

Christoph Blocher réclame, publiquement, 20% d'économie sur le budget militaire. Discrépance.

Faut-il donc rechercher dans le corps des officiers de terrain, professionnels ou miliciens, les valeurs de l'engagement? Lisez la *Revue militaire suisse!* Vous mesurerez l'ampleur du désenchantement. Les consultants et les nouveaux gestionnaires ont pris en main l'administration militaire.

La crise n'est donc pas budgétaire seulement et, si elle éclate aujourd'hui, ce n'est pas par l'effet du frein aux dépenses et du coût pharaonique des nouveaux équipements. Ce qui a changé fondamentalement, c'est la position de la Suisse, politiquement et même géographiquement.

Le Congrès de Vienne

Aux 19e et 20e siècles, la Suisse, neutre, est considérée comme un facteur d'équilibre entre les grands Etats-nations. Elle est la gardienne des principaux cols alpins, c'est-à-dire lieu de repli et d'ouverture.

Bien qu'elle n'ait pas été invitée à la fête-anniversaire de la chute du Mur, l'événement la concernait au premier chef. La Suisse justifiait jusqu'en 1989 sa neutralité par le souci d'équilibre entre le bloc occidental et le bloc soviétique. Son armée fermait le corridor constitué par l'Autriche neutre et le territoire helvétique.

Aujourd'hui sa contribution géo-stratégique a muté. Elle n'est plus un réduit, ni militaire, ni bancaire. Ce n'est pas un hasard si ces deux rôles sont remis en cause simultanément.

Ce changement de statut international est un ébranlement qui touche en profondeur. Les couacs de la musique militaire n'en sont que le révélateur.

Le repositionnement

L'adaptation à la nouvelle donne mondiale et européenne est un exercice banal, entraînant tous les secteurs, de la recherche à l'agriculture, dans l'exercice épuisant du bilatéralisme.

La réorganisation militaire est

d'une autre nature. Que l'on sache, personne ne l'exige de nous. Nous n'avons à la négocier qu'avec nous-mêmes. Mais ce n'est pas pour autant un exercice académique. Il touche à nos racines historiques.

Pourquoi ne pas saisir le cafouillage actuel de l'armée pour organiser une réflexion sur l'essentiel, à savoir le repositionnement de la Suisse.

Cela impliquerait d'une part un moratoire de deux à trois ans des dépenses d'armement, l'armée recevant une enveloppe globale pour son fonctionnement ordinaire. D'autre part devraient être «mobilisés» hommes et femmes, ceux qui peuvent contribuer à une réflexion sur notre rôle dans l'Europe et le monde, sur la part que nous voulons prendre dans la politique de sécurité internationale, sur l'obligation de servir, sur le prix que nous acceptons de payer pour tenir notre rang.

Un chapitre est clos, celui du Congrès de Vienne. Il a couvert deux siècles, 1815-2010. La suite est à écrire.